

**Jean-Francis Billion**

Membre : Bureau de l'UEF France, Comité fédéral de l'UEF Europe et (ancien) du Conseil du World Federalist Movement (WFM-IGP), Comité européen de l'ICE "New Deal 4 Europe" et animateur du Comité français "ND4E" (2013-2015)

Université d'été de Régions & Peuples Solidaires (R&PS)  
Bayonne 23 – 24 août 2018

## Un embryon de démocratie directe : l'Initiative citoyenne européenne (ICE) – Génèse et perspectives

### *Introduction et salut de l'UEF France et de Presse Fédéraliste*

Tout d'abord je veux remercier R&PS et particulièrement Peire Costa de leur invitation à participer, pour la troisième fois après L'Isle sur la Sorgue, et Mouans Sartoux, à l'une de vos Universités d'été, mais cette fois en y pregnant la parole sur le thème de l'ICE. Notre ami turinois Lucio Levi avait, membre du Comité fédéral de l'UEF Europe et du Bureau exécutif du World Federalist Movement (WFM-IGP) participé également à l'une de vos Universités d'été organisée par l'UDB à Bénodet et vous aviez acceptés plusieurs d'entre-vous notre invitation à l'Université d'automne de l'UEF Rhône-Alpes à la fin des années 2000. Aujourd'hui je suis heureux de ne pas être seul parmi vous puisque, en particulier, Claire Duconget, comme moi membre du Bureau de l'UEF France pourra je l'espère vous parler d'un stage de formation que nous organisons début octobre à Rouen, où sera traité en particulier le thème du fédéralisme interne.

Enfin je veux vous apporter ici le salut fédéraliste et amical de notre Président Florent Banfi malheureusement empêché de se joindre à nous pour raisons professionnelles. Comme notre Bureau, Florent souhaite développer nos relations avec R&PS et des diverses composantes dans le respect de nos lignes politiques et stratégiques même si elles peuvent parfois diverger.

En tant que Président de l'association éditoriale Textes Fédéralistes, et Secrétaire de rédaction de la revue quadrimestrielle *Fédéchoises-Pour le fédéralisme* qui vous a souvent donné la parole dans le passé en entend continuer de le faire, je suis aussi heureux de pouvoir rencontrer quelques uns de vos amis à qui j'ai suggéré de travailler ensemble à revivifier la collection "Minorités nationales", créée par Bernard Lesfargues et Jean-Paul Cortada, aux Éditions Fédérop (1974) dont j'ai été l'un des trois fondateurs. Nous y avons publié en 2012 le livre de Gérard Tautil sur *Robert Lafont et l'occitanisme politique*, et depuis lors PF a repris en 2016 les deux collections directement politiques "Minorités nationales" et "Textes fédéralistes" ; 4 volumes ont été publiés depuis lors mais aucun dans "Minorités nationales" ce qui n'est pas acceptable sur le long terme. Merci aux personnes intéressées à coopérer avec nous à la relance de cette collection de me contacter.

Venons en maintenant au cœur du sujet que Peire m'a demandé de traiter et, puisque nous sommes en terre basque et gasconne (et donc occitane), résumer en :

l'ICE qu'es aquò ?

l'Iniciativa ciutadana europea, qu'es aquò ? Que volem ne far, doman, dins la França, l'Europa, lo mond ? Sem luènh de vostres pensaments ? Que non, amics ! Demambram pas lo "Manifest" de Robert Lafont, "Gardarem la Terra" !!!

***1 / Génèse de l'ICE (Convention "Giscard", Traité d'Union européenne, Traité de Lisbonne...) – L'action des fédéralistes***

L'ICE est un instrument de démocratie participative introduit par le Traité de Lisbonne sur l'Union européenne (UE, 2007) qui permet aux citoyen/nes de suggérer des changements juridiques concrets dans tous les champs où la Commission européenne, aujourd'hui malheureusement réduite à un rôle de secrétariat du Conseil européen des chefs d'États et de gouvernements, a un pouvoir de proposition législative, tels que, par exemple : l'environnement, l'agriculture, l'énergie, les transports ou le commerce.

Une ICE permet à des Citoyens de divers États membres de se réunir autour d'un sujet qui leur tient à coeur dans le but d'influencer les processus de mise en place des politiques européennes. Rappelons au passage que nombre d'États européens, dont la France...!, ne prévoient pas un tel droit.

L'UE est loin d'être une exception... quand on parle de déficit démocratique.

Pour lancer une ICE, il faut actuellement sept citoyen/nes vivant dans au moins sept États membres de l'UE en âge de voter. C'est à ce titre que j'ai participé de 2013 à 2015 à l'ICE "New Deal 4 Europe", pour un plan européen extraordinaire de développement durable et de créations d'emplois, dont je vous reparlerai.

Lorsqu'une ICE a atteint un minimum de un million de signataires dûment authentifiés, avec des seuils minima dans au moins sept États membres de l'UE, la Commission européenne doit alors décider, et expliciter sa décision publiquement, si elle veut ou ne veut pas se mettre en action.

Les règles et procédures qui gouvernent les ICE sont établies dans un texte adopté par le Parlement européen et le Conseil européen de l'UE en février 2011.

Mais, en fait, que se passe-t'il quand une ICE atteint un million de signatures ?

La Commission doit l'étudier avec attention et réagir dans les trois mois après sa réception :

- ses représentants doivent rencontrer les initiateurs de l'ICE afin qu'ils leur expliquent en détail les sujets abordés dans leur initiative ;
- les initiateurs pourront présenter leur initiative lors d'une session publique du Parlement européen ;
- la Commission doit adopter une réponse formelle explicitant les actions qu'elle entend proposer en réponse à l'ICE, et ses raisons ;
- enfin, la réponse de la Commission, doit :
  - prendre la forme d'une Communication,
  - être adoptée de manière formelle par le Collège des Commissaires, et, être publiée dans toutes les langues officielles de l'UE.

Mais revenons plus en détail sur la gestation de l'ICE dans les vingt à trente dernières années<sup>1</sup> et sur le contexte de l'intégration européenne.

Depuis les années 1990, à la fois le nombre des États offrant des possibilités pour un engagement direct des citoyen/nes dans les processus de décision politiques ont considérablement augmentés. Dans l'ensemble, le modèle de démocratie directe en Europe représente alors une mosaïque colorée sur quatre niveaux de systèmes politiques : local, régional, national et européen.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire et précise en note, la majeure partie des informations précises et dates communiquées dans cette communication, sont faites sur la base d'articles divers parus dans *Fédéchoses-pour le fédéralisme*, revue quadrimestrielle publiée à Lyon par Presse Fédéraliste, [www.presse.federaliste.eu](http://www.presse.federaliste.eu), ces dernières années, parfois reprises dans la brochure de Jean-François Billion et Jean-Luc Prevel, « New Deal 4 Europe (ND4E) », pour un plan européen extraordinaire de développement durable et pour la création d'emplois, supp. au n° 165, 4° trimestre 2014, de *Fédéchoses*, éd. Presse Fédéraliste, Lyon, € 12 ; les titres et auteurs des articles concernés étant précisés en notes.

<sup>2</sup> Elisabeth Alber, coordinatrice de l'Eurac (Istitute for Studies on Federalism and Regionalism), « Union européenne, démocratie participative et Initiative citoyenne européenne », in, *New Deal 4 Europe, op. cit.*, pp. 10-12.

- Dans le même article cité ci-dessus, Élisabeth Alber donne une définition simple du fédéralisme à laquelle nous pouvons, je pense, souscrire et que je souhaite rappeler pour éclairer la suite de l'exposé. "Le fédéralisme est une forme politique de division constitutionnalisée du pouvoir par laquelle l'autorité est partagée et les pouvoirs sont divisés entre plusieurs niveaux de gouvernement. La dé-concentration du pouvoir est un instrument pour éviter l'accumulation du pouvoir et c'est donc un élément essentiel de la démocratie". Ceci étant posé, elle considère que "la relation entre démocratie directe et fédéralisme est considérée comme une dépendance bénéfique et mutuelle. À la fois l'approche fédéraliste pour gouverner et les instruments de démocratie directe devraient garantir une plus grande efficacité et une meilleure démocratie".<sup>3</sup>
- Deux réflexions intéressantes encore d'É. Alber sur la démocratie directe et les droits des minorités. Elle estime dans un premier temps que "les deux concepts, démocratie directe et droits des minorités, sont *prima facie* deux concepts contradictoires", car, "la nature inhérente de la démocratie directe c'est que la majorité prévaut sur la minorité. En fait, les instruments de démocratie directe permettent à une majorité de citoyens d'imposer leur loi à une minorité, tandis que la protection des droits des minorités est principalement basée sur des garanties qui ne sont pas liées au facteur numérique pur et simple".<sup>4</sup> Elle estime par contre que "la démocratie directe du bas vers le haut pourrait permettre à des minorités de mettre à l'agenda politique des questions qui ont été ignorées ou négligées par les institutions de la démocratie représentative", et enfin, que "l'émergence et le développement d'outils de démocratie directe peuvent, aussi, être considérés comme une expression raffinée de la catégorisation classique centralisation / décentralisation et comme une réponse aux faiblesses de la démocratie représentative".<sup>5</sup>

Autre chercheur, associé par les fédéralistes, en l'occurrence italiens à leurs réflexions, Emmanuel Sigalas, Professeur assistant de Politiques de l'Union européenne au Département de science politique de l'Institute for Advanced Studies de l'Université de Vienne<sup>6</sup>, estime que l'ICE est une deuxième étape logique "dans le développement de la gouvernance démocratique au niveau de l'UE", le premier ayant été "l'introduction d'élections directes au Parlement européen (PE) en 1979". Sur ce point je tiens à rappeler que ces élections directes ont été une grande victoire des fédéralistes suite à une longue campagne (projet de loi d'initiative populaire prévoyant l'élection directe en Italie, projets parlementaires en RFA à l'initiative de l'Europa Union et en Belgique, pétition en France au Sénat sur le même sujet...<sup>7</sup>. E. Sigalas voit dans "le déclin continu de la participation des électeurs aux élections européennes (de 63 % en 1979 à 43 % en 2009), les difficultés persistantes dans la ratification des traités (en particulier le Traité de Maastricht et le Traité constitutionnel européen) et la montée des sentiments rhétoriques et anti-UE (qui signifie que) le consentement populaire pour l'aventure supranationale ne peut plus être considéré comme une chose naturelle (...) L'ICE est le premier pas pour donner plus de pouvoirs aux citoyens afin d'influencer l'agenda de l'UE."<sup>8</sup>

<sup>3</sup> *Idem*, pp. 10-11.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 11.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 12.

<sup>6</sup> Cf. « L'initiative citoyenne européenne – Une ère nouvelle pour une politique démocratique dans l'Union européenne », in, *New Deal 4 Europe, op. cit.*, pp. 13-15.

<sup>7</sup> Sur les campagnes menées par les fédéralistes depuis la fondation de l'UEF et plus particulièrement dans les dernières décennies, cf. *Soixante-dix ans de campagnes fédéralistes pour une Europe unie et fédérale*, brochure publiée par l'UEF Europe (tr. fr. UEF France) à l'occasion de son Congrès de Strasbourg en 2016 ; republié en annexe, pp. 146-186, in, Jean-François Billon, Daniela Preda (et autres), *Les fédéralistes en Europe des années 1930 à la fondation de l'Union européenne des fédéralistes (Paris – 1946)*, coll. Textes fédéralistes, éd. Presse Fédéraliste, Lyon, 2018, p. 216, ISBN 978-2-9558-10-5-6, € 20.

<sup>8</sup> Cf., *op. cit.*, note 6 supra, p. 13.

Malgré les limites de l'ICE et les complications et difficultés multiples de sa mise en oeuvre ces dernières années, Sigalas, écrit encore avec raison que l'article 11.4 du Traité de Lisbonne qui l'a instaurée "donne le droit aux Citoyens européens de demander à la Commission européenne de soumettre un projet de loi au Conseil des Ministres et au PE. C'est-à-dire que le droit que possèdent le PE et le Conseil est maintenant étendu aux Citoyens de l'Europe, ce qui introduit ces derniers comme un nouvel acteur dans la politique démocratique de l'UE".<sup>9</sup> Il signale par contre que "les conditions qui prescrivent l'ICE excluent les initiatives qui vont à l'encontre de l'UE, les initiatives qui sont 'manifestement abusives, frivoles ou vexatoires ou des initiatives qui tombent en dehors du mandat formel de la Commission'"<sup>10</sup> pour conclure : "Le plus grand défi pour l'ICE n'est pas de prouver qu'elle est à l'abri des abus, mais qu'elle peut faire une différence dans la politique de l'UE : faire une différence en mettant en avant des propositions d'actions politiques importantes, en mobilisant les Citoyens dans tous les pays, en unissant les Européens pour une cause commune, et même en remettant en questions des décisions antérieures de l'UE, si cela apparaît approprié".<sup>11</sup>

Avant d'en venir aux premières ICE et à "New Deal 4 Europe" je souhaite faire quelques commentaires sur l'action des fédéralistes en particulier au sein du Parlement européen et de la Convention européenne (2002-2003, dite Commission Giscard), de leurs exigences puis critiques quant au cadre juridique des ICE et à leur lourdeur et difficultés de mise en place.

Sylvia-Yvonne Kaufmann, présidente du parti de gauche Die Linke après la reunification allemande va s'en détacher et le quitter pour le SPD suite à son expérience à la Commission Giscard ; elle va dénoncer en effet le nationalisme de ses camarades. Elle est toujours aujourd'hui parlementaire européenne (groupe Socialiste et démocrate – S&D), vice-présidente de l'Europa Union, section allemande de l'UEF et membre du Groupe Spinelli qui rassemble la plupart des députés fédéralistes au sein du PE. Elle considère l'ICE comme "un enfant de la Convention européenne"<sup>12</sup>. Je la cite : "Pour moi, comme pour la grande majorité de mes collègues dans la Convention, il était clair que l'UE avait besoin d'une réponse très complète, une réforme qui finisse par dépasser son déficit démocratique. Les débats se sont donc centrés sur les réformes constitutionnelles, spécialement sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen en tant que représentation directe des Citoyens européens et sur le fait des donner aux parlements nationaux une meilleure voix au chapitre sur les politiques européennes. Mais, dans le même temps, il était clair que la démocratie en Europe avait plus besoin d'amener les Citoyens au centre du jeu politique".<sup>13</sup> Peu après le début de la Convention, le 22 mars 2002, se tient une réunion de membres issus du PE et tout particulièrement Alain Lamassoure (PPE, France), Johannes Voggenhuber Verts-Alliance libre européenne, Autriche), Josep Borrell Fonteles (S&D, Espagne..., je sais qu'il n'est pas actuellement en odeur de sainteté chez nombre de nos amis catalans, mais ne pas indiquer son rôle en matière d'ICE serait une faute), Casper Einem (S&D, Autriche), Julien Meyer (S&D, Allemagne) et S-Y Kaumnan elle-même ainsi que des représentants de l'IRI Europe Convention Network réuni par le Initiative and Referendum Institute (IRI Europe). Cette date marque le début du débat entre ONG et membres de la Convention. Début 2003 les premières propositions détaillées font leur apparition alors qu'il n'y avait pas de processus démocratie directe dans la majorité des États européens et le 31 mars 2003 une contribution aux travaux de la Convention (Conv. 658/03) présentée par Alain Lamassoure (et 38 autres membres, suppléants et observateurs) propose un referendum transeuropéen sur la Constitution européenne couplé aux élections européennes, revendication de longue date des fédéralistes qui se heurte toutefois à une opposition farouche des gouvernements et des principales

---

<sup>9</sup> *Idem.*

<sup>10</sup> *Idem*, p. 14.

<sup>11</sup> *Idem*, p. 15.

<sup>12</sup> Cf. « Sylvia-Yvonne Kaufmann, « L'Initiative citoyenne européenne : une grande responsabilité pour les fédéralistes », in, *New Deal 4 Europe*, op. cit., pp. 15-17.

<sup>13</sup> *Idem*, p.15.

forces politiques. Devant ce refus le groupe informel de conventionnaires va se polariser sur une autre et seule question : comment renforcer les droits des citoyens européens et la démocratie européenne. Une nouvelle proposition (Conv. 724/03) va être soumise au Presidium de la Convention à la veille de sa dernière session, soutenue cette fois par environ 70 de ses membres et qui vise à ce que le droit d'initiative citoyenne soit inclus dans le projet constitutionnel. Elle est retenue dans le projet de Traité constitutionnel présenté par Giscard d'Estaing le 13 juin 2003. Mais avec les "non" hollandaise et français le projet est enterré en 2005. Trois ans sont ainsi perdus et, à partir de 2008, c'est au PE qu'il va revenir, sous le *leadership* de sa Commission des affaires constitutionnelles (AFCO), pour que soit lancé dans le processus de ratification du futur Traité de Lisbonne un large débat sur la mise en place de l'ICE. Avec l'adoption d'un rapport de S-Y Kaufman en mai 2009 sur cette question le PE veut préparer les élections européennes et lancer un signal politique aux citoyens européens et dans un excellent document de ses deux co-rapporteurs Zina Gurmai (S&D, Hongrie) et Lamassoure, les députés européens arrivent à faire inclure des points fondamentaux dans le règlement de l'ICE approuvé début 2011 par le PE et le Conseil européen. D'après S-Y Kaufmann, "les Fédéralistes ont alors une grande responsabilité pour que l'ICE devienne une histoire à succès".<sup>14</sup> Elle conclue son témoignage en écrivant que "Avec l'ICE en vigueur (après la ratification du Traité de Lisbonne) le 1er avril 2012, il faudra plus de dix-huit mois – soumission à la Commission, recueil d'un million de signatures dans sept États membres, processus de vérification des signatures collectées, jusqu'à la date de la décision de la Commission sur la suite à lui donner – avant qu'elle ne soit officialisée en novembre 2013" et estime qu'"une ICE, que nous, en tant qu'UEF, pourrions décider de soutenir, devrait être considérée en vue des élections européennes de 2014".<sup>15</sup>

Pauline Gessant, à l'époque présidente de la JEF-Europe, conforte ce témoignage.<sup>16</sup> "En 2005, la JEF-Europe s'était alors félicitée de la disposition prévue par le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, qui prévoyait qu'une petition signée par un million de Citoyens européens pouvait être présentée devant la Commission européenne. (...) La JEF-Europe avait soutenu la campagne pour l'établissement d'une ICE, la fameuse 'Initiative pour l'Initiative' (...). Campagne efficace avec l'inclusion de l'ICE dans le Traité de Lisbonne (Art. 11.4) qui renvoie à la Commission européenne le soin de déterminer dans un règlement les procédures et les conditions requises pour la mise en oeuvre de l'ICE. En 2009 la JEF contribuera au Livre vert et à la consultation publique organisée pour conclure à la vue du projet retenu qu'il est regrettable que le projet publié par la Commission le 31 mars 2010 contient "de trop nombreux obstacles à la mise en oeuvre effective de l'ICE"<sup>17</sup> et de s'engager dans une campagne pour une ICE accessible "en publiant plusieurs communiqués de presse et lettres ouvertes destinées aux ministres des Affaires étrangères et aux parlementaires européens qui devaient discuter la proposition de la Commission selon la procédure de co-décision".<sup>18</sup> Ses principales revendications portaient sur le nombre des pays de l'UE que devaient représenter les signataires (1/4 au lieu d'1/3), le seuil d'examen de la recevabilité, le délai de la collecte (18 mois au lieu de 12) et l'aide technique apportée par la Commission (traduction dans toutes les langues officielles de l'UE et mise à disposition d'un site permanent de recueil des signatures électroniques). Le président de la JEF, Philippe Andressens, rencontrera en ce sens le rapporteur du PE sur l'ICE, Gerald Häffner (député européen allemande, Verts-ALE, 2009-2014). La JEF participera à de nombreuses consultations organisées par le Mouvement européen France, les groupes liberal

---

<sup>14</sup> *Idem*, p. 17.

<sup>15</sup> *Idem*.

<sup>16</sup> Cf. Pauline Gessant, « L'Initiative citoyenne européenne et la JEF-Europe : d'une longue revendication à une formidable opportunité ! », in, *New Deal 4 Europe*, op. cit., pp. 18-19.

<sup>17</sup> *Idem*, p. 18.

<sup>18</sup> *Idem*.

(ALDE) ou Verts-Ale du PE, la Commission...Ces efforts ne seront pas vains, et le projet finalement adopté par le PE et le Conseil européen sera un tant soit peu plus démocratique que le projet initial de la Commission. Pauline Gessant remarque toutefois que “les exemples passés, comme la campagne conjointe JEF-UEF pour un référendum consultatif européen (transnational) sur la constitution en même temps que les élections au PE de 2009, ont montré qu’il n’est pas si facile de recueillir un million de signatures en un an”.<sup>19</sup> La JEF distribuera toutefois un questionnaire à ses membres (env. 30.000, dans les pays de l’UE mais aussi des pays non membres à ce jour comme, me semble-t-il la Turquie et l’Ukraine) sur les thèmes pouvant être retenus pour une éventuelle ICE soutenue par l’organisation ; ceux qui retiendront le plus leur attention seront liés aux enjeux *environnementaux*, sociaux et budgétaires.

### ***Les modalités de l’ICE, les premières tentatives et l’ICE fédéraliste New Deal 4 Europe***

Paolo Ponzano, président du Comité italien pour l’ICE *ND4E* nous donne des informations précises sur les modalités de l’ICE finalement adoptées dans le Traité d’Union européenne (dit de Lisbonne).<sup>20</sup> Il rappelle que certaines des propositions initiales de la Commission avaient été mal accueillies par les ONG ou les parlementaires européens (en particulier l’exigence de recueillir 300.000 signatures avant que la Commission se prononce sur la recevabilité d’une ICE, chiffre que le Conseil européen ramènera à 100.000 avant un nouveau refus du PE).<sup>21</sup> Finalement, “le législateur européen (Parlement européen et Conseil) a adopté le 14 février 2011 le règlement d’application de l’ICE [règlement n. 211/2011]. Celui-ci est entré en vigueur le 1er avril 2012 après que les États membres aient adopté les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre pratique du règlement”.<sup>22</sup> Les principales modifications apportées aux propositions initiales portaient sur l’introduction d’un Comité promoteur transnational, l’enregistrement de l’ICE, le nombre minimal d’États et de signatures par État (base sur le nombre de parlementaires européens multiplié par 750, soit 74.000 pour l’Allemagne, 55.500 pour la France, etc.), la décision de la Commission sur la requête des Citoyens (avec l’introduction d’une audition publique organisée par le Conseil européen et le PE au siège de celui-ci), la date d’application du règlement et la mise en œuvre concrète des ICE. Au total, à la date du texte de Paolo Ponzano, initialement publié dans *Fédéchos* en mars 2013, 16 ICE avaient été acceptées par la Commission sur des thèmes très variés (dont *ND4E*), et 8 récusées.<sup>23</sup> Ponzano, conclue, au-delà des besoins de simplification et de démocratisation des ICE) en écrivant que “L’ICE introduite par le Traité de Lisbonne ne saurait être assimilée au droit de pétition dont disposent les citoyens européens à l’égard du Parlement européen (...) elle ne saurait être non plus mise sur le même plan que le droit dont disposent les citoyens dans onze États membres de soumettre directement une proposition de loi à l’attention de leur parlement national”.<sup>24</sup>

L’ICE *New Deal 4 Europe*, représentée par un Comité européen de sept personnes a été lancée le 7 mars 2014 et représentée auprès de la Commission européenne par Fausto Durante, directeur du Secrétariat pour l’Europe du syndicat italien CGIL, et Philippe D. Grosjean, responsable du Forum permanent de la société civile à Bruxelles. Le Comité européen, où je représenterai la France, sera composé de membres, principalement de l’UEF, venus d’Allemagne, Belgique, Espagne (l’ICE avait été également traduite par nos soins en Catalan), France, Italie, Grèce, Luxembourg, Portugal,

---

<sup>19</sup> *Idem.*

<sup>20</sup> Cf. Paolo Ponzano, « Les premières Initiatives citoyennes européennes », in, *New Deal 4 Europe*, op. cit., pp. 29-34.

<sup>21</sup> *Idem*, p. 30.

<sup>22</sup> *Idem.*

<sup>23</sup> *Idem*, p. 33 (“Initiatives acceptées... Initiatives récusées”).

<sup>24</sup> *Idem*, p. 34.

Hongrie, République tchèque et Roumanie. Le Comité français informel était animé par Jean-Luc Prevel, malheureusement décédé début 2017, et moi-même aux titres de l'UEF France et de Presse Fédéraliste qui seront les deux associations les plus impliquées, il comprendra également principalement la Ligue européenne de coopération économique, le Mouvement Européen France, le collectif Pacte civique, les Jeunes Européens France (section française de la JEF), un collectif régional des Verts et des membres individuels, dont les économistes Michel Albert, Michel Aglietta, Bernard Barthalay et Jean-Baptiste de Foucauld ou diverses autres personnalités comme l'ancien député Olivier Giscard d'Estaing frère cadet de l'ancien Président. La très grande majorité des candidats en France aux élections européennes Verts, Modem, Socialistes et radicaux de gauche, de même que l'UMP Alain Lamassoure ont signé l'ICE et se sont engagés à la soutenir au sein du PE en cas d'élection. Malheureusement la CFDT ne s'engagera officiellement et n'adhérera que dans les derniers mois avant d'être rejointe par l'UNSA et le responsable européen de la CFTC après notre échec et la transformation de l'ICE en pétition au Parlement européen... Pour sa part la CGT refuse de signer par opposition à la Taxe carbone, malgré la position de sa représentante au Comité économique et social européen lors d'une présentation à la demande de son président Henri Malosse, lui-même signataire. En ce qui concerne les fédéralistes, la JEF Europe et les plus grosses sections de l'UEF (Allemagne, Italie et Autriche) refusent très majoritairement de nous soutenir par peur de l'échec, pour des raisons de calculs politiques internes ou pour ne pas heurter les gouvernements sur un thème jugé trop keynésien ; *ND4E*, basée juridiquement sur l'Article 3 du Traité d'Union européenne, réclamait en effet un Plan de relance européen de 300 à 400 milliards d'euros financés par une taxe carbone, une taxe sur les transactions financières et des euros-obligations de projet. Elle privilégiait enfin la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, et le financement de biens publics européens (énergies renouvelables, recherche et innovation, réseaux d'infrastructures, protection de l'environnement et du patrimoine culturel, agriculture écologique, etc...). Nous n'arriverons pas à toucher les milieu économiques et financiers, par contre nous aurons un réel soutien des milieu syndicaux en Italie (CISL, CGIL, UIL), en Espagne (Comisiones Obreras et UGT) ou en Belgique. Le DGB allemande et la Confédération européenne des syndicats ne se joindront finalement pas à nous.<sup>25</sup> Malgré un soutien parfois important des élus locaux et régionaux (en Italie le Comité des régions et des villes pour l'Europe, équivalent du CCRE français, l'Association des villes italiennes...) et la création à Turin d'un Comité des villes européennes pour l'ICE, à l'initiative de Piero Fassino (PD) Maire de Turin et de ceux (PS) de Lyon et à l'époque Chambéry (avant que le nouveau maire UMP ne réponde plus à nos sollicitations). En France les maires de Paris et Lille rejoindront le Comité. Celui de Prague également. En fin de compte *ND4E* va culminer à moins de 50.000 signataires majoritairement en Italie et aura réussi à influencer les débats des élections européennes 2014, Jean-Claude Juncker déclarant que le Plan Juncker était en fait la réponse de la Commission à l'ICE. Le Comité européen poursuivra son action en transformant l'ICE défunte en une pétition institutionnelle auprès du PE qui permettra diverses auditions publiques auxquelles participeront de nombreux parlementaires européens, sous la présidence de Jo Leinen, parlementaire S&D et président de la Commission institutionnelle du PE, ancien président de l'UEF Europe et président du Mouvement Européen International. Des responsables de la CFDT, de la CFTC et de l'UNSA y participeront de même, cette fois, qu'un responsable de la CES avant que le PE ne réponde favorablement à la demande des organisateurs de transmettre la pétition à la Commission pour étude. Pour ma part malgré quelques contacts téléphoniques, ou écrit, une ou deux rencontres je n'ai pas réussi à engager R&PS dans notre campagne malgré la signature individuelle de tel ou tel de ses responsables. Je le regrette d'autant plus que R&PS et l'ALE avaient adhéré à d'autres campagnes fédéralistes en particulier celle pour une constitution européenne et à la manifestation européenne lors du Sommet européen des chefs d'États et de gouvernements le 7 décembre 2000.

---

<sup>25</sup> Cf. « Proposition d'ICE – Pour un plan européen extraordinaire de développement durable et de création d'emplois », in, *New Deal 4 Europe, op. cit.*, pp. 35-37.

## *Demands et propositions de réformes de l'ICE*

.../...

### *Au niveau Mondial aussi... la demande fédéraliste d'un Initiative citoyenne mondiale*

En guise de conclusion, je voudrais insister sur l'exemplarité au plan planétaire de l'ICE et de l'UE, malgré toutes leurs limites et insuffisances, et sur l'intérêt pour les fédéralistes que, je crois, nous sommes tous malgré nos éventuelles divergences de priorités, politiques et/ou stratégiques, nous devons suivre et accompagner la demande de "démocratie directe" du "local au global".

C'est pourquoi je veux signaler et dire quelques mots sur une Résolution adoptée à l'unanimité par le 22<sup>e</sup> Congrès du Mouvement fédéraliste Mondial, dont l'UEF Europe et l'UEF France sont des organisations associées depuis quelques années). Pour raisons de temps je ne l'ai pas traduite en français, mais je pense que nombre d'entre vous pourront cependant suivre mes propos.

### **Une Initiative citoyenne mondiale aux Nations unies et une Plateforme internet pour un débat, des votes et des élections globales**

Résolution proposée par **Andreas Bummel, Rasmus Tenbergen et Michael Weidinger** au nom de **Democracy Without Borders**, organization international associée au WFM-IGP et en charge en particulier de la **Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies** (Francfort)

- 1 **Whereas the United Nations and its programs would benefit from a closer connection**
- 2 **between the world organization and the world's citizens,**
- 3 Taking note that there are no formal instruments and means for ordinary citizens to be heard at the
- 4 United Nations,
- 5 **Taking note of the creation of the European Citizens Initiative through the Treaty of Lisbon**
- 6 **on the European Union which allows EU citizens to participate directly in the development**
- 7 **of EU policies,**
- 8 **Whereas the instrument of the European Citizens Initiative serves as an example for a**
- 9 **similar consultative mechanism that could be created by the UN,**
- 10 **Whereas such an instrument would be complementary to other approaches and efforts**
- 11 **towards democratizing the UN,**
- 12 Whereas the internet and modern technology offers the technical possibility of inclusive global
- 13 communication, deliberation and voting,
- 14 **The World Federalist Movement**
- 15 **supports the efforts to conceive of and promote a UN World Citizen Initiative (UNWCI) as**
- 16 **an instrument of citizen participation at the UN,**
- 17 **joins the NGO consortium on a UNWCI being formed by Democracy Without Borders that**
- 18 **will examine the proposal and coordinate international efforts, and**
- 19 **welcomes the development of an Internet Platform for Global Debate, Voting and Elections**
- 20 **(GDVE-it) that allows registered citizens to deliberate and vote on matters of international**
- 21 **concern in order to help build popular momentum for a reform of the UN and to promote**
- 22 **global democracy in general.**



## Sources

### *Source:*

- <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/basic-facts>
- Jean-Francis Billion – Jean-Luc Prevel, compileurs, préface d'Antonio Padoa Schioppa, *New Deal 4 Europe. Pour un plan européen extraordinaire de développement durable et de création d'emplois – Une ICE pour sauver l'Europe*, suppl. à *Fédéchoses – Pour le fédéralisme* (n° 165), éd. Presse Fédéraliste, 4<sup>o</sup> trimestre 2014, p. 76, € 12, ISSN 0336-3856